

**REGISTRE  
DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE COURGIS**

Nombres de membres		
afférents au Conseil Municipal	en exercice	Ayant pris part à la délibération
<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>

Date de la convocation
<b>29/09/2015</b>

Date de l'affichage
<b>13/10/2015</b>

## SEANCE DU 6 OCTOBRE 2015

L'an deux mil quinze le six octobre à 20h00, le conseil municipal de la commune de Courgis régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par loi, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Alain DUPRÉ, Maire.

**Etaient présents** : Mathilde ANDRU, Régis VITEAUX Annie RACE, Kristof LE ROUX, Marie-Sylvie GROSSOT, Bernadette CHANCEL, Renaud HEIMBOURGER Jonathan GEORGE, Anne-Marie MALTAT Eric BAILLY.

**Secrétaire de séance**: Marie Sylvie GROSSOT

### **Ordre du jour** :

- Approbation des PV des séances du 2 avril 2015 et du 22 septembre 2015
- Délibération pour le bail concernant le domaine d'Anthony parcelle ZK 146
- Délibération pour l'achat d'un terrain

Le maire demande le rajout d'une délibération à l'ordre du jour :

- Délibération pour proroger le bail de l'ancien presbytère

Le conseil municipal approuve et signe le procès-verbal de la séance précédente du 22 septembre 2015 mais demande la révision et la correction des chiffres inexacts concernant celui de la séance du 2 avril 2015.

### **DELIBERATION 2015-053 : DELIBERATION POUR LE BAIL DU DOMAINE D'ANTHONY CONCERNANT LA PARCELLE ZK 146 :**

Il faut refaire un bail.

La parcelle ZK 146 a une surface de 52 ares 20 ca dont 40 ares étaient plantées à la signature du bail le 6 novembre 1990. Elle était alors louée pour une valeur de 6 hecto / ha pour une durée de 40 ans.

Actuellement les 12 ares 20 ca qui étaient avant une décharge sauvage ont été réhabilités, nettoyés par le Domaine d'ANTHONY puis plantés sans qu'aucun bail ne soit modifié Il faut donc une délibération pour acter la location de ces 12 ares 20 ca ainsi que sa valeur.

Il est demandé de préciser à quel tarif est loué d'autres parcelles communales : elles le sont à 7 hecto /ha.

Une discussion s'engage proposant de continuer 40a au premier tarif et les 12 nouveaux ares au tarif commun 7 hecto /ha.

Pour cette solution, il faut écrire un avenant au bail en vigueur. Souhaitant éviter cette formalité administrative, il est proposé d'étendre le tarif de 6hecto /ha à la totalité de la surface plantée.

Après avoir délibéré à l'unanimité par 11 voix pour, le Conseil Municipal

- AUTORISE le Maire à signer le bail et toutes les pièces nécessaires à ce dossier chez le Notaire aux conditions suivantes :
  - 6 hecto/ ha sur la totalité de la surface plantée soit 52 a 20 ca, jusqu'au 31 décembre 2024.

#### **DELIBERATION 2015-054 : DELIBERATION POUR L'ACHAT DES PARCELLES CADASTREE ZH 240 ET ZL 114.**

Le maire s'est renseigné auprès du notaire Maître FONTENEAU concernant les parcelles de Philippe FOULLEY proche des lagunes et la parcelle cadastrée ZH 240 ET ZL 114. Elles sont bien toutes deux en vente pourtant l'une d'entre elles est concernée par une demande d'urbanisme. La mairie a émis un avis défavorable car elle est située en zone inondable.

La première parcelle intéresserait notre commune pour deux raisons d'utilité publique :

- Il permettrait d'agrandir la voie des chemins des Sanguinots au niveau du virage permettant ainsi aux semi-remorques de manœuvrer et d'accéder aux hangars.
- Il permettrait si nous en avons l'autorisation de stocker après aménagement les boues des lagunes chargées d'hydrocarbures pour qu'elles sèchent afin de diminuer leur poids et de ce fait alléger la facture pour les traiter.

La deuxième parcelle servirait de bassin de rétention pour pallier à certains débordements comme vécus dernièrement.

Après en avoir délibéré par 11 voix pour, le Conseil Municipal,

- AUTORISE le maire à faire une proposition d'achat de ces deux parcelles au notaire.

#### **DELIBERATION 2015-055 : DELIBERATION POUR PROROGER LE BAIL DES LOCATAIRES DE L'ANCIEN PRESBYTERE**

Le bail de Mr PETER est arrivé à son terme mais il n'est pas en tacite reconduction. Il faut donc l'actualiser, le revaloriser et le renouveler jusqu'au 15 juillet 2016.

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- AUTORISE le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier de renouvellement de ce bail.
- DECIDE de mettre ce bail en tacite reconduction.

## Questions diverses :

### ✓ ECOLE

Courrier de la maîtresse demandant l'intervention de 2h supplémentaires de Mme SOULALIOU dans la classe le mercredi matin :

Sophie intervient 26h à l'école dans la semaine, elle intervient sur du temps scolaire mais aussi sur le temps des TAP et assure le ménage de la classe avant et après les cours.

Au moment du recrutement, la maîtresse avait émis l'éventualité que la personne recrutée ne vienne pas le mercredi matin sur le temps scolaire.

Nous en avons tenu compte lors de la planification des horaires. Le conseil municipal ne souhaite pas revenir sur ces horaires.

Le Conseil Municipal refuse de valider ces deux heures en plus à 6 voix contre et 5 abstentions.

### ✓ Contact du syndicat d'électrification :

Il nous faut nous positionner pour continuer les travaux d'enfouissement des lignes électriques.

La deuxième tranche est terminée, la troisième en cours. Il faut envisager la suite.

Le conseil est d'accord à l'unanimité, ces nouveaux travaux concerneront la rue du Four Banal en trois tronçons :

Du bas de la rue à la ruelle des Tisserands

Place de l'église Jusqu'à la rue Larminat

Fin de la rue du four banal

### ✓ Réunion du 7 Octobre à la salle de BEINES

Cette réunion concerne l'évolution en commune nouvelle.

Seront présents : Bernadette CHANCEL, Mathilde ANDRU, Marie Sylvie GROSSOT et Alain DUPRE

### ✓ La cabine téléphonique

La mairie a reçu une lettre d'orange indiquant que notre cabine téléphonique allait être enlevée prochainement.

### ✓ Changement concernant les appels d'offre

Le maire nous informe que l'Etat a relevé le plafond pour les appels d'offre. Il est passé de 4 000 euros à 25 000 euros,

### ✓ Les trottoirs

C'est un projet auquel il va falloir réfléchir.

### ✓ Busage autour du lavoir :

Le débouchage s'est avéré dangereux, Il faut sécuriser les abords...

### ✓ Busage dans le chemin du bas des cotes de Juan.

Régis VITEAUX s'est renseigné des tarifs pour poser des buses pour une meilleure évacuation des eaux : il est de 140 euros le mètre.

Pour rappel, lors d'une précédente séance, il avait été envisagé de le faire si c'était possible pour tous les riverains.

### ✓ Le lavoir et ses aménagements :

Le paysagiste viendra bientôt présenter ses plans concernant la disposition du verger et sa partie étang.

Le ravalement des façades

Régis VITEAUX souhaite relancer l'entreprise DASILVA avant les froids avec une réalisation au plus tard fin novembre sinon au printemps.

Il est souligné qu'il serait peut-être judicieux que le problème de l'eau soit résolu avant la mise en route de ces travaux.

- ✓ Poubelles gênantes  
Des poubelles gênantes ont été retrouvées en dépôt vers le point recyclage, mais le propriétaire a été identifié et le nécessaire fait.  
Les poubelles ont été enlevées.
- ✓ Autour de la Fontaine Géry :  
Des grilles sont à déboucher  
Il serait bon de nettoyer cette place de la fontaine Géry, Cela est envisagé dès qu'un mur de clôture autour du nouvel hangar sera fait.
- ✓ Des gravillons, goudron dus aux travaux descendent dans les caniveaux notamment devant chez Mr et Mme MALTAT. Il faut les nettoyer
- ✓ Des trous dans la rue Jeannette ROUSSEAU  
Ils seront rebouchés en même temps que ceux de la grande rue.
- ✓ Préparation de la cérémonie du 11 novembre  
Il faut penser à l'organiser.  
Il n'y a plus de vin en cave. Il en sera acheté chez Didier DIGY fournisseur du repas des aînés. Cela dans le principe instauré depuis des années, c'est le même viticulteur qui fournit toutes les manifestations de l'année.
- ✓ Elagage rue des Sanguinots  
Il faut élaguer les arbres, chemin des Sanguinots coté lavoir. Mais c'est très haut, il faut une nacelle. Il est proposé d'attendre la venue de la nacelle pour poser les guirlandes de Noël pour regrouper ces deux tâches.
- ✓ Chemins  
Une mini pelle a été louée, les fossés sont en train d'être débouchés. Le constat est déplorable, la tâche est ardue mais Stéphane l'employé communal a attaqué les travaux, avec l'aide de quelques viticulteurs qui ont donné de leur temps et matériels. Dommage que tous ne se sentent pas concernés.
- ✓ Salle des fêtes  
Elle est terminée d'être plaquée, elle est repeinte. L'électricité pour le bar est refaite dans le même esprit que la salle.  
Il va être demandé d'augmenter l'ampérage pour éviter que le compteur disjoncte sans arrêt.  
La porte coupe-feu va bientôt être installée.  
La question de l'estrade reste posée, doit on l'enlever ou pas ?  
On est toujours dans l'indécision d'une réponse.  
Une faîtière est à replacer.
- ✓ Le site internet  
Une réunion est proposée le mardi 13 octobre à 19h  
Il est envisagé un site facile avec des liens.
- ✓ Le métrage entre le lavoir et le terrain appartenant à Mr Michel GEORGE a été piqueté. Régis Viteaux a été témoin de cet acte.
- ✓ La randonnée des Vendanges est passée par Courgis, les participants ont été satisfaits de leur passage dans notre commune et en remercient la municipalité.
- ✓ Le jardin des souvenir  
Il devrait enfin voir le jour. Il n'aura droit à aucune subvention pour son financement.

✓ Les horaires de mairie

Il faut enlever la plaque dorée où sont inscrits les anciens horaires de Mairie. Elle induit en erreur et est donc obsolète.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Le Maire  
Alain DUPRE